

Ariel NAHON

Commissaire aux comptes inscrit
Auprès de la Compagnie Régionale
Des Commissaires aux comptes de Paris

19, rue de Turbigo
75002 PARIS

IRIS MESSIDOR

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 24 rue Henri Gautier - 93000 BOBIGNY

Identification R.N.A. : W931003078

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2022**



Aux Membres,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association IRIS MESSIDOR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le point de l'annexe « Variation des fonds dédiés » expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement des engagements pris par l'association envers les bailleurs de fonds. Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié la correcte séparation des exercices ainsi que de la cohérence et la pertinence des informations données en annexe sur ce point.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

IRIS MESSIDOR

Exercice – 31/12/2022

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 septembre 2023



ARIEL NAHON
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2022			Exercice clos le 31/12/21
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/22	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	1 048	1 048		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	711 398	236 076	475 322	513 694
Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 128	14 847	9 281	13 518
Autres immobilisations corporelles	454 885	361 245	93 640	139 014
Immobilisations corporelles en cours	43 449		43 449	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	34 563		34 563	33 067
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 269 471	613 217	656 254	699 292
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 295		1 295	2 904
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	372 237	5 911	366 327	325 168
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	826 213		826 213	509 969
Valeurs mobilières de placement	709 703		709 703	709 340
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 172 305		3 172 305	3 133 469
Charges constatées d'avance	33 294		33 294	37 921
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5 115 048	5 911	5 109 137	4 718 771
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	6 384 520	619 128	5 765 392	5 418 064

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/22	Exercice clos le 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	2 671 729	2 671 729
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	508 252	508 252
Report à nouveau	406 080	314 112
Excédent ou déficit de l'exercice	253 677	91 968
SITUATION NETTE	3 839 739	3 586 061
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	20 069	28 707
Provisions réglementées	355 634	355 634
TOTAL FONDS PROPRES (I)	4 215 442	3 970 402
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	635 000	471 000
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	635 000	471 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques	11 500	41 856
TOTAL PROVISIONS (III)	11 500	41 856
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	348 225	373 718
Emprunts et dettes financières diverses	169	182
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 259	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 859	122 221
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	397 904	436 746
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 033	1 939
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	903 450	934 805
ECARTS DE CONVERSION DU PASSIF (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	5 765 392	5 418 064

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 1)

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	774 217	803 462	(29 246)	-4%
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 421 186	2 157 874	263 312	12%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	63 802	80 621	(16 819)	-21%
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	40 785	(2 387)	43 173	1808%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 299 990	3 039 570	260 420	9%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	734 587	663 449	71 138	11%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	104 905	129 179	(24 274)	-19%
Salaires et traitements	1 269 203	1 279 564	(10 361)	-1%
Charges sociales	648 635	638 199	10 437	2%
Dotations aux amortissements	102 384	110 744	(8 359)	-8%
Dotations aux provisions	11 500		11 500	
Reports en fonds dédiés	164 000	140 000	24 000	17%
Autres charges	9 627	8 110	1 517	19%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 044 842	2 969 244	75 598	3%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	255 148	70 326	184 822	263%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 691	1 565	126	8%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 691	1 565	126	8%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 522	2 714	(192)	-7%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	2 522	2 714	(192)	-7%
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	(831)	(1 149)	318	28%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	254 317	69 177	185 140	268%

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 2)

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	466	23 797	(23 331)	-98%
Sur opérations en capital	8 638	8 705	(67)	-1%
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	9 104	32 502	(23 398)	-72%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	6 628	7 135	(506)	-7%
Sur opérations en capital	2 823	2 214	609	28%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	9 452	9 349	103	1%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(348)	23 153	(23 501)	-102%
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (VII)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VIII)	292	362	(70)	-19%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 310 785	3 073 637	237 148	8%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII+ VIII)	3 057 108	2 981 669	75 439	3%
EXCÉDENT OU DÉFICIT	253 677	91 968	161 710	176%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				

ANNEXE

1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

EGIDE CLB

73 Boulevard de Magenta, 75010 PARIS - Téléphone : 01.42.40.13.13

ACTIVITES

IRIS MESSIDOR est une association à but non lucratif loi 1901, créée en 1972.

L'Association met en œuvre des actions sociales et médico-sociales offrant des services individualisés et collectifs d'accompagnement et de soutien. Elle se situe à l'articulation du domaine médical, du social et de l'économique dans une collaboration permanente avec l'ensemble des partenaires de ces secteurs, pour soutenir les personnes dans leur projet de vie.

Pour ce faire, l'association développe ses missions à travers plusieurs établissements et services.

- **L'ESAT (Etablissement Social d'Aide par le Travail)** de transition, créée en 2007, est situé 24 rue Henri Gautier à Bobigny. Il accueille des travailleurs en situation de handicap psychique. Il détient un agrément pour l'accueil de 63 travailleurs. Le projet d'établissement est fondé sur la Transition vers le milieu ordinaire. L'ESAT propose les services suivants : Hygiène et propreté, les espaces verts et la prestation en entreprise. L'établissement est régi par la loi 2002-2 du code de l'action familiale, dont la gestion est contrôlée dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectif de moyens (CPOM) couvrant la période de 2022 à 2026. Cet exercice constitue la 1ère année d'application du CPOM.

- **Le SAEI** : Le Service Accueil Écoute et Insertion est situé à Bondy. Il poursuit les actions de prévention en santé mentale et en élaboration de projet de vie sociale et professionnelle, des jeunes et des allocataires du RSA, menées par IRIS depuis 1973. Le public visé : Adulte, jeune de 11 à 25 ans. Cet établissement est financé par différentes subventions provenant de l'ARS, du conseil départemental et des collectivités locales.

- **Le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)** Iris Messidor est un service d'accompagnement spécialisé pour répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique se trouvant à leur domicile. Il est investi d'une mission socio-éducative et médicale placée sous la double tutelle de l'État et du Département. Le financement du service est assuré pour la partie soins par l'Assurance Maladie, sous contrôle de l'Agence Régionale de Santé et pour la partie fonctionnement par le Conseil Départemental au titre de l'aide sociale. Il est régi par la loi 2002-2 du code de l'action familiale. La gestion de cet établissement est contrôlée à travers la conclusion d'un CPOM couvrant la période 2022-2026. Cet exercice est la 1ère année d'application.

- **L'EMPLOI ACCOMPAGNE** est un dispositif ayant pour but de faciliter l'embauche et d'accompagner ces personnes atteintes de troubles psychiques vers l'emploi en milieu ordinaire. L'association était en co-partenariat avec l'association Regain située à Paris jusqu'au 31/08/2022 puis avec les Œuvres Falret depuis le 01/09/2022, tête de file de l'action. Elle est financée par l'ARS, l'AGEFIPH sur le département de la Seine Saint Denis.

- **Le PSSM** : premiers secours en Santé Mentale. IRIS MESSIDOR est un des acteurs du programme international de sensibilisation et de formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM) s'adressant au grand public. Iris Messidor dispose de la certification Qualiopi.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 ont été établis selon les normes définies par le plan relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, arrêté ministériel du 26/12/2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. Fonds dédiés

Dotations relatives aux actions suivantes ont été comptabilisées au cours de l'exercice :

- "l'emploi accompagné" à hauteur de 80 000€ co-financé par l'association Regain jusqu'au aout 2022 puis par les œuvres Falret. Le total des fonds dédiés liés à cette action s'élève à 551 000 €
- formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) financées par le conseil départemental : 84 000€

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. Dettes Fourisseurs et dettes fiscales et sociales

L'ensemble de ces dettes est lié au cycle d'exploitation.

6. Disponibilités

Il s'agit des sommes disponibles pour l'association à la date de clôture de l'exercice.

7. Engagements en matière de retraite

"La législation française prévoit que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. L'engagement correspondant aux droits à indemnité de départ en retraite n'est pas provisionné dans les comptes sociaux et résulte d'un calcul fondé sur la "méthode dite des unités de crédits projetés".

Les principales hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

Départ volontaire à 65 ans

Taux d'actualisation de 3,72 %

Taux de progression des salaires (inflation incluse) de 1% sur le personnel non cadre et 0% sur le personnel cadre»

8. Rémunération des dirigeants

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- Le Président,
- Le Trésorier,
- Le Directeur de l'association.

Seul le directeur de l'association bénéficie d'une rémunération. Cet état n'est pas mentionné dans l'annexe, car il conduirait à renseigner individuellement le salaire du dirigeant.

Aucun membre de l'association ne bénéficie d'avantage en nature.

9. Autres informations

Les honoraires du commissaire aux comptes :

Conformément à la clarification apportée par la compagnie nationale des commissaires aux comptes, les honoraires liés à la certification des comptes de l'exercice clos le 31/12/22 n'ont pas été provisionnés. Ils seront constatés sur l'exercice suivant lors de la réalisation de la mission.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 671 729				2 671 729
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	508 252				508 252
Report à nouveau	314 112	91 968			406 080
Excédent ou déficit de l'exercice	91 968				253 677
SITUATION NETTE	3 586 061				3 839 739
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	28 707			8 638	20 069
Provisions réglementées	355 634				355 634
TOTAL FONDS PROPRES	3 970 402			8 638	4 215 442

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Reclassement	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatif sans droit de reprise	2 871 729				2 871 729
Subvention d'investissement récupérable par l'association					
Fonds associatif avec droit de reprise					
Reserves					
Reserve d'investissement					
Autres réserves					
Reserve projet association					
Excédents en attente d'affectation-SAMSAH					
ESAT - réserve de compensation des déficits	943				943
SAMSAH - réserve de compensation déficits	501 370				501 370
SAMSAH - réserve de compensation déficits - selon hébergement	5 930				5 930
Reserve pour risques et charges					
Report à nouveau	220 051		47 388		268 257
Reserve de compensation des déficits-SAMSAH					
SAMSAH Somme dépenses refusées	-52 588				-52 588
Etat - Dépenses 2015 rejetées	-2 390				-2 390
Etat - Dépenses 2021 rejetées			-3 858		-3 858
ESAT - résultat créditeur sous contrôle des tiers financeurs	35 497		4 559		30 058
SAMSAH Somme - Résultats sous contrôle des tiers financeurs	119 061		29 000		168 000
SAMSAH Social - résultat sous contrôle des tiers financeurs					
SAMSAH Social - résultat débiteur sous contrôle des tiers financeurs	-14 120		-20 740		-34 880
ESAT - résultat débiteur sous contrôle des tiers financeurs	-3 151		35 632		32 481
Report à nouveau_SAEI					
Résultat comptable de l'exercice	87 200		255 677	87 200	253 677
ESAT - Provisions réglementées couverture BFR	308 071				308 071
ESAT - Provisions réglementées couverture BFR SS Contrôle Tiers Financeurs	45 698				45 698
ESAT - Provision pour investissement					
ESAT - Provision pour investissement se contrôle tiers financeurs					
TOTAL	1 185 082		345 645	87 200	1 158 927

VARIATION DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
EMPLOI ACCOMPAGNE							
Subventions d'exploitation	471 000	80 000				551 000	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL EMPLOI ACCOMPAGNE	471 000	80 000				551 000	
FORMATION PSSM							
Subventions d'exploitation		84 000				84 000	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL FORMATION PSSM		84 000				84 000	
TOTAL	471 000	164 000				635 000	

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 048					1 048	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	1 048					1 048	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre	464 410					464 410	
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc- des construction	251 189		4 825	1 300	7 726	246 988	
Installations techniques, matériel et outillage ind	31 006		3 000		9 878	24 128	
Installations générales, agencements divers	97 906					97 906	
Matériel de transport	289 915		1 684			291 599	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 352	1 300	7 716		5 987	65 380	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours			43 449			43 449	
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	1 196 778	1 300	60 674	1 300	23 591	1 233 861	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	33 067		1 496			34 563	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	33 067		1 496			34 563	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	1 230 893	1 300	62 170	1 300	23 591	1 269 471	

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 048			1 048
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	1 048			1 048
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	40 920	18 576		59 496
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	160 985	23 321	7 726	176 581
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	17 488	5 467	8 108	14 847
Inst. générales, agencements, aménagements divers	84 261	3 149		87 410
Matériel de transport	172 937	46 325		219 262
Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 961	5 546	4 934	54 573
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	530 552	102 385	20 768	612 169
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	531 600	102 385	20 768	613 217

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients	11 686		5 775	5 911
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL	11 686		5 775	5 911

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	34 563		34 563
Clients douteux ou litigieux	7 093	7 093	
Autres créances clients	365 145	365 145	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	537	537	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 734	41 734	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	16 205	16 205	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	766 901	766 901	
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	837	837	
Charges constatées d'avance	33 294	33 294	
TOTAL DES CRÉANCES	1 266 307	1 231 745	34 563

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1865,3			1865,3
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1865,3			1865,3
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	41856	11500	41856	11500
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	41856	11500	41856	11500

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	37	37		
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	348 189	25 673	104 510	218 005
Emprunts et dettes financières divers	169	169		
Fournisseurs et comptes rattachés	146 859	146 859		
Personnel et comptes rattachés	123 728	123 728		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	172 153	172 153		
Impôts sur les bénéfices	292	292		
Taxe sur la valeur ajoutée	58 440	58 440		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	43 292	43 292		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	8 033	8 033		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	901 191	578 675	104 510	218 005

TABLEAU DES RESSOURCES

EUR

TIERS FINANCEURS	MONTANT TOTAL
SAEI Subvention ARS	80 500
SAEI DIRECTION DEPARTEMENTLE DE LA COHESION SOCIALE	55 900
Subvention ARS	903 853
SAEI SUBVENTION CUCS	55 000
Région IDF	17 000
ASP aide au poste	658 073
ASP Emplois aidés	2 968
DEPARTEMENT SEINE SAINT DENIS	79 000
SAMSAH CONSEIL GENERAL DE LA SEINE ST DENIS	385 684
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE ST DENIS	364 010
SUBVENTION FSE	11 778
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE ST DENIS - PSSM	108 000
CO-PARTENARIAT JOB COACH	357 492
TOTAL	3 078 258

ENGAGEMENTS EN MATIERE D'INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

LIBELLES	VALEURS
Indemnités de fin de carrière à verser	159 314
Valeur probable des indemnités à verser	118 684
Valeur actuelle probable des indemnités à verser	53 483
Dette actuarielle	15 337

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	33294
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	33294

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	169
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 251
Dettes fiscales et sociales	171 817
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	6 039
TOTAL CHARGES À PAYER	202 276

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	21 329
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	21 329